

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 26 juillet 2024

Service Aménagement, Biodiversité, Eau Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

Tél: 03 87 28 33 42

Affaire suivie par: Pascal ANDRES

E-mail: pascal.andres@moselle.gouv.fr

EARL de la Fontaine **Monsieur Emmanuel GERARD** 136 rue de la Fontaine **57660 BISTROFF**

OBJET: Dossier de déclaration établi par l'EARL de la Fontaine à BISTROFF concernant des travaux de drainage agricole projetés sur la commune de BISTROFF. Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF.: Votre dossier numéro GUN-2024-00011

P.J.:1

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration cité en objet pour lequel deux récépissés vous ont été délivrés respectivement en date du 3 mai 2024, puis en date du 11 juillet 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier complété que vous m'avez transmis est jugé recevable.

De ce fait, vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 3 septembre 2024 (comme indiqué dans le récepissé précité en date du 11 juillet 2024).

La police de l'eau devra être avertie au moins 15 jours avant de la date de démarrage des travaux, ainsi que de la date de leur achèvement.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé précité, et du présent courrier, sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BISTROFF où auront lieu les travaux, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet https://citoyens.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau, l'adjointe,

Astride ERMAN

Copie à:

Chambre d'Agriculture de la Moselle 64 avenue André Malraux CS 80015 57045 METZ Cedex 01

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (https://www.telerecours.fr/)